

d'aide officielle au développement. Il y aurait lieu de faire connaître l'existence de ces renseignements au personnel de ces services et ministères et lui en faciliter l'accès au besoin.

La participation régionale

4. Il est essentiel que les investisseurs canadiens reconnaissent et acceptent le fait que les Antillais trouvent de plus en plus intéressant d'être propriétaires des richesses et de l'industrie de leur région. En ce qui concerne les investissements existants, certaines entreprises ont pris l'initiative d'offrir des actions sur place avec des résultats très encourageants. L'institution d'un régime d'achat d'actions pour les employés sera un moyen très utile à cette fin.

Il faut s'attendre qu'en ce qui concerne les investissements futurs, la demande de participation régionale augmentera et qu'il y aura une tendance marquée à fonder des entreprises conjointes et à passer des contrats de gérance. Si les investisseurs canadiens peuvent s'adapter de façon satisfaisante à ces nouvelles conditions, leurs entreprises continueront de fonctionner avec profit et ils feront un apport encore plus utile à l'économie des Antilles.

Extension des avantages que représentent les ressources

5. Les pays de la région des Antilles se sont fermement engagés à mettre peu à peu fin à leur dépendance actuelle de la production de matières premières et à obtenir une plus grande part des avantages économiques que leur procurera le produit ouvré des ressources antillaises. La première participation canadienne à l'exploitation d'une industrie fondée sur les ressources du pays concerne la bauxite et l'alumine. Alors que les résultats obtenus par la société en question sont considérés comme assez bons, on peut s'attendre à ce que les milieux antillais exercent une pression croissante en vue de participer davantage au traitement des matières premières dans la région.

6. L'autre secteur principal où s'exerce l'activité des sociétés canadiennes, c'est-à-dire celui des établissements financiers est, de par sa nature, un domaine délicat. Il sera de plus important pour les entreprises en cause de poursuivre une politique qui encouragerait, d'une part, la participation des habitants du pays en leur offrant la possibilité de se procurer des actions et, d'autre part, la formation plus poussée d'un personnel antillais. Les sociétés dont il s'agit seront, en outre, tenues de se plier aux exigences de ceux qui leur demanderont d'adapter étroitement leur exploitation aux besoins d'expansion des collectivités antillaises.

Activité économique secondaire

7. Tous les investisseurs canadiens aux Antilles doivent prendre de plus en plus conscience de la nécessité de stimuler une activité économique secondaire en encourageant, dans la plus grande mesure possible, l'achat par la population de marchandises et de services. Il est absolument nécessaire que l'économie locale tire un plus grand profit de l'industrie touristique et de l'industrie de fabrication.

Principes concernant le personnel

8. Toutes les sociétés établies aux Antilles doivent reconnaître qu'il est nécessaire de recruter sur place un personnel qui occupera des posi-